



electro·mob

# DROIT À LA PRISE

Guide pratique - 2023

TOUT SAVOIR SUR LA RECHARGE



# La recharge **EN COPROPRIÉTÉ**

Les chiffres clés du marché de la copropriété

**85%**  
des recharges de véhicules  
électriques se font à domicile

**45%**  
de la population française  
vit en copropriété

**530 000**  
copropriétés en France  
en 2022

**2035**  
fin du véhicule thermique neuf

QUI SOMMES NOUS ?

# EXPERT DE LA RECHARGE

**Electro-Mob, c'est le spécialiste dans l'installation des bornes de recharge en copropriété !  
Ne dépendez plus des opérateurs : soyez propriétaire de votre infrastructure de recharge.  
Soyez branchés, pas abonnés !**

**+de 30**

experts certifiés  
Qualifelec IRVE

**+de 4000**

bornes installées  
depuis 2018

**+de 3200**

clients installés  
et satisfaits

# Nos avantages

---



## **EXPERT DE LA RECHARGE**

---

Electro-Mob c'est une équipe d'experts de l'installation de bornes de recharge depuis 2018. Notre expertise 100% Electro-Mob est certifiée Qualifelec IRVE.



## **ACCOMPAGNEMENT COMPLET**

---

Nous accompagnons tous les projets de recharge. Nous sommes engagés à vos côtés, et vous proposons une solution clé en main, de la conception de votre solution de recharge jusqu'à son installation.



## **SANS ABONNEMENT**

---

Avec Electro-Mob vous êtes propriétaire de votre solution de recharge, sans abonnement qui vous empêche de profiter pleinement de votre véhicule.



## **SANS ENGAGEMENT**

---

Les visites techniques dans le cadre de votre projet d'installation de borne de recharge sont gratuites et sans engagements.



## **OFFRES SUBVENTIONNÉES**

---

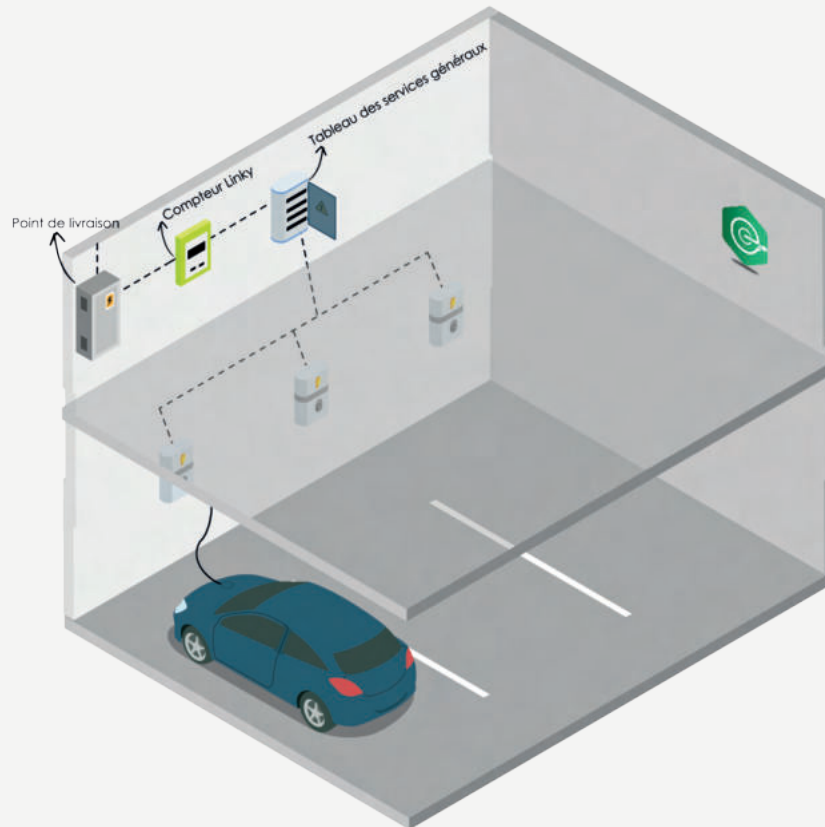
Toutes nos offres sont labellisées :

- Advenir : 50% jusqu'à 960€
- Crédit d'impôt : 300€ sans conditions de ressources, sans conditions de revenus

# Le droit à la prise, qu'est-ce que c'est ?

Entrée en vigueur en 2014, il permet à chacun d'installer une infrastructure de recharge à ses frais, sur son emplacement de parking (place ouverte ou fermée) dans sa copropriété.

Le droit à la prise est une solution rapide mais limitée à environ 3 branchements au sein de la copropriété. Ce droit n'est pas soumis au vote en assemblée générale.



## 01 NOTIFIER

Notifier le propriétaire du projet d'installation de borne de recharge avec la présentation du devis fourni par Electro-Mob.

## 02 COURRIER

Envoi du courrier de droit à la prise + la convention des travaux et l'étude technique réalisé par Electro-Mob en courrier recommandé avec accusé de réception au syndic.

## 03 RÉPONSE

Le droit à la prise ne peut pas être refusé, cependant le syndic peut s'opposer aux travaux sous 3 mois et 20 jours, et seulement si une solution de recharge est déjà installée ou envisagée.

# Comment ça marche ?

## VISITE TECHNIQUE

Electro-Mob se déplace pour comprendre l'architecture de votre installation et pour évaluer la nature des travaux. La visite technique est gratuite et sans engagement.

## NOTIFICATION DE LA DEMANDE

En tant que propriétaire ou locataire, vous demandez votre droit à la prise en la notifiant auprès du syndic avec l'étude technique ainsi que la convention des travaux. Le syndic a 3 mois et 20 jours maximum pour accepter la demande.



## RÉALISATION DE L'ÉTUDE TECHNIQUE

Nous réalisons votre étude technique qui correspond à vos besoins et à vos installations électriques.

## DÉBUT DES TRAVAUX

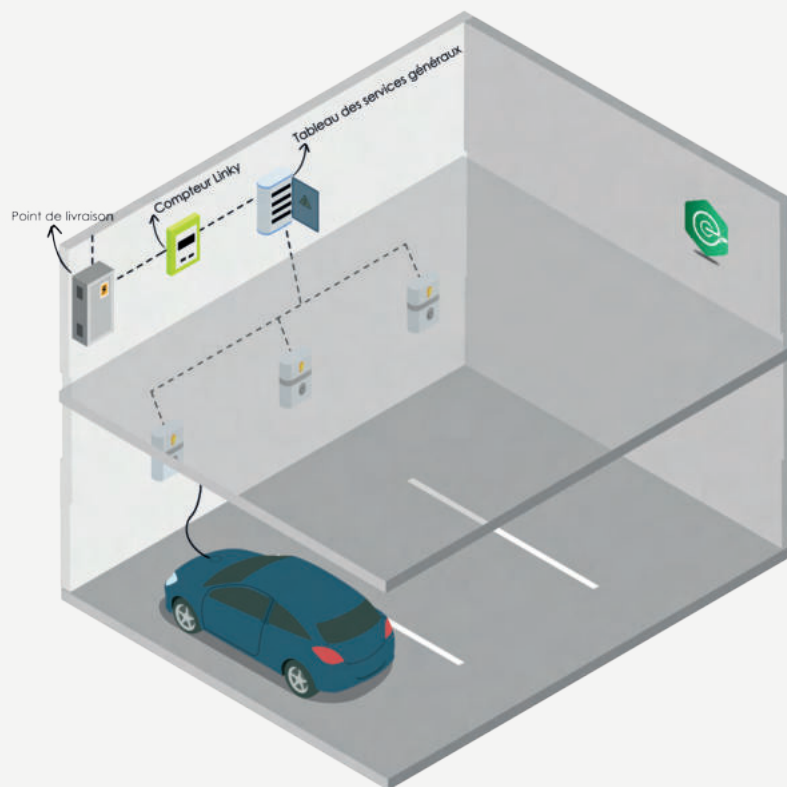
Electro-Mob s'engage à installer votre solution de recharge dans les 10 jours qui suivent la réception de la convention des travaux signé par le syndic.

# Combien ça coûte ?

## Infrastructure de recharge

A partir de

**549€** TTC



Prix de revient net, après déduction de la subvention Advenir et du crédit d'impôt.

## ADVENIR

Advenir finance l'installation de l'infrastructure de recharge en copropriété à hauteur de 50% du montant hors taxe plafonné à 960€ par point de recharge.

## CRÉDIT D'IMPÔT

Le crédit d'impôt à hauteur de 300€ est à récupérer par vos soins sur le prochain avis d'impôt sur le revenu.



**Pour toutes informations complémentaires :**

[contact@electro-mob.com](mailto:contact@electro-mob.com)

01 89 40 05 41

[www.electro-mob.com](http://www.electro-mob.com)